

Sécurité

L'Oise, un département prêt à être surveillé

Unique en France, le centre de supervision départemental attend toujours de monter en compétence en se reliant aux 1700 caméras des petites villes et villages. Reportage.

Mis en ligne le 24/01/2020 à 22:42

Par Melanie Carnot

Ce mercredi, au centre de supervision départemental de l'Oise. Compiègne dispose, lui, d'un même équipement à l'échelle de son agglomération.

Dans le Nord de l'Oise, Grandvilliers a fait le choix de la vidéo-protection. « *Nous avons 19 caméras qui ont commencé à être installées dès 2012 en plusieurs vagues* », détaille Jacques Larcher, le maire (DVD). Les bourgs et villages « aiment » se savoir surveillés. De là à organiser le visionnage de ces images, 7 jours sur 7, 24/24 heures, à travers une succession d'écrans. « *Je n'ai pas les moyens, ni le personnel pour le faire* », ajoute l'élue de la Picardie verte. Ici, comme dans beaucoup de mairies, seuls les gendarmes, le maire et un de ses adjoints ont accès aux images enregistrées durant trente jours maximum. Mais personne ne les regarde constamment.

C'est en partant de ce constat que l'Oise a décidé de mettre en place un outil mutualisé à destination des « *communes rurales afin qu'elles bénéficient des mêmes équipements que dans les grandes villes* », insiste Nadège Lefebvre, présidente du conseil départemental.

Baptisé centre de supervision départemental, l'« appareil » fonctionne depuis un an à Beauvais, dans un lieu tenu secret.

Onze bâtiments administratifs, 20 collèges sur 66 – et deux fois plus avant la fin de l'année – ainsi que le Musée départemental de l'Oise (MUDO) sont pour le moment surveillés, du lundi au vendredi, de 7 à 20 heures, par six nouveaux agents, ayant une expérience dans les métiers de la sécurité. Réserve des tableaux, accueil des maisons départementales de la solidarité, ou encore parking, les images en temps réel de 322 caméras peuvent être projetées sur les 16 écrans de 40 pouces formant un immense panneau.

Sept communes prêtes

« *Le centre a été dimensionné pour atteindre 1 000 caméras, et peut doubler ses effectifs* », indique le conseil départemental de l'Oise, qui attend toujours du ministère de l'Intérieur, l'autorisation à titre expérimental, de pouvoir apporter ce service aux communes qui le souhaitent. « *Actuellement, la loi ne permet de déléguer ce pouvoir qu'à un maire ou à un établissement public de coopération intercommunale et pas à un département* », ajoute le cabinet de Nadège Lefebvre, qui multiplie les échanges avec Paris pour avoir le feu vert. Contacté, le ministère de l'Intérieur n'a pas donné suite à notre demande.

Dans l'Oise, toute commune éligible à la fibre, équipée de caméras issue de n'importe quelle génération, peut prétendre à ce mode de surveillance, précurseur en France. Avec les Yvelines, l'Oise est le seul département à s'être doté d'un tel système. Ici, le maillage de la vidéo-protection s'est largement étendu depuis que le conseil départemental contribue financièrement à l'installation des caméras dans les villes et villages. 1 700 caméras ont été installées depuis 2015. 58 % des communes de moins de 1 500 habitants ont été soutenues dans ce déploiement, soit 31 communes de moins de 500 habitants. Sept communes sont déjà partantes et ont adhéré à la compétence vidéo-protection du syndicat en charge du centre :

Grandvilliers, Maysel, Villers-Saint-Frambourg, Pontoise-lès-Noyon, Ercuis, Cambronne-lès-Clermont Rémérangles.

Pour le moment, le centre de supervision départementale a servi une fois, en un an, à un service d'enquête pour des faits de dégradation d'un bien. Mais à terme, il pourrait très bien aider davantage les gendarmes, « *ou encore à organiser des surveillances particulières après des signalements de faits par les maires* », ajoute la chef de salle du centre de supervision départemental. « *Nous pourrions également échanger avec les élus par mail ou par téléphone lorsqu'ils voudront organiser une vérification de leur réseau ou encore visionner des images lors d'événements dans leurs communes pour apporter plus de sécurité* », ajoute cette responsable.

«Un support pour l'opérationnel»

Trois questions au colonel Tugdual Vieillard-Baron, patron des gendarmes de l'Oise

En quoi ce centre pourra-t-il aider la gendarmerie ?

Il va permettre de visualiser un véritable maillage, commune par commune, d'axes majeurs en axes mineurs. Quand il sera légalement en œuvre, nous aurons la possibilité de nous y rendre, sur réquisition des parquets compétents, pour visionner des images dans une salle de relecture, et non plus aller d'une mairie à une autre pour regarder ces enregistrements. Nous pourrions aussi imaginer les utiliser en direct en cas d'opération coordonnée, en cas de poursuite de véhicule. Ce centre peut devenir un support de notre centre opérationnel.

Quel type de délinquance va-t-il contribuer à déceler ?

Il nous aidera sur des cambriolages, des vols liés à l'automobile.

Pourquoi la vidéosurveillance est-elle si importante ?

C'est un outil comme un autre qui permet de nous améliorer. Quand on sait qu'une caméra filme un fait, on demande systématiquement à voir les images, par le biais de réquisition judiciaire, en respectant les délais de trente jours de conservation.